

Mise à jour sur les opérations du HCR en Afrique

A. Analyse de la situation

En fin 2018, le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique avait atteint 26,4 millions, contre 24,2 millions l'année précédente. Le total comprend 6,3 millions de réfugiés et 17,7 millions de déplacés internes. Cette augmentation devrait se poursuivre au fur et à mesure que les conflits et d'autres causes de déplacement persistent. En Afrique, les réfugiés viennent principalement du Soudan du Sud (2,3 millions), de la Somalie (950 000), de la République démocratique du Congo (874 000), de la République centrafricaine (602 000), du Soudan (591 000), d'Érythrée (507 000) et du Burundi (344 100).

D'une manière générale, les droits des réfugiés ont été respectés sur le continent, les gouvernements et les populations ayant généreusement reçu les réfugiés et les demandeurs d'asile. Toutefois, dans certaines situations, les normes de protection des réfugiés n'ont pas été pleinement respectées, et des cas de refoulement et d'obstacles physiques et administratifs empêchant les réfugiés d'avoir accès à la protection et à l'assistance ont été signalés. Au moyen de plaidoyers et d'interventions, ces situations sont traitées avec les gouvernements afin de renforcer l'institution d'asile. La solide coopération que le HCR entretient avec l'Union africaine est aussi utile à cet égard. En 2019, l'Afrique célèbre le 10^e anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). Elle reste la seule région disposant d'un instrument légalement contraignant sur le déplacement interne. Cette année marque aussi le 50^e anniversaire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. L'Union africaine a choisi pour 2019 le thème « Réfugiés, personnes retournées, déplacés internes : vers des solutions durables au problème de déplacement forcé en Afrique ».

Si les financements disponibles pour les opérations du HCR en Afrique ont récemment augmenté, une hausse des besoins a été enregistrée. Ainsi, moins de 50 % des besoins sont satisfaits. Les effets du déficit de financement sont surtout ressentis dans l'octroi de l'assistance alimentaire, avec la réduction dans plusieurs opérations de la ration en-deçà des normes minimales.

Le HCR s'est efforcé de passer à un modèle de réponse plus durable, en particulier dans les situations prolongées. Avec l'approbation en décembre 2018 du Pacte mondial sur les réfugiés, l'Organisation a lancé un appel pour un appui et des investissements en faveur des réfugiés et de leurs communautés d'accueil. En 2018, 11 pays africains ont été déclarés éligibles pour des prêts concessionnels et des subventions de la Banque mondiale. Un certain nombre d'initiatives de coopération bilatérale permettent de plus en plus de réaliser des résultats au profit des réfugiés et de leurs communautés d'accueil. Il est prouvé de manière concluante¹ que l'inclusion socio-économique, si elle est bien soutenue et planifiée, rend la réalisation des solutions durables facile.

¹ Voir le rapport de la Banque mondiale intitulée « *In my backyard* » (2016) et le rapport « *Kakuma as a market place* » (2018) de la Société financière internationale.

Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs

En septembre 2018, l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit au Soudan du Sud a été signé, avec pour objectif de mettre en place un gouvernement d'unité nationale d'ici le 12 novembre 2019. Cet accord a fait naître l'espoir d'un règlement de l'une des plus graves crises de déplacement en Afrique. Pour rendre durables les retours futurs, les besoins de récupération post-conflit doivent être satisfaits. En avril 2019, le HCR a mis à jour sa position sur les retours au Soudan du Sud, en affirmant qu'il n'encourageait ni ne facilitait les retours, étant donné que les conditions d'un retour en sécurité et dans la dignité n'étaient pas réunies, et que les violations des droits de l'homme se poursuivaient. À cause du conflit, environ 4 millions de personnes, soit près de la moitié de la population du Soudan du Sud, sont actuellement déplacées de force. Ce chiffre comprend 1,9 million de déplacés internes.

Le nombre de réfugiés somaliens diminue en raison des retours. Toutefois, la situation somalienne demeure l'une des situations de réfugiés les plus importantes dans le monde, avec environ 810 500 réfugiés. Pour que les réfugiés puissent rentrer chez eux, les services essentiels et les infrastructures de base doivent être améliorés. Les activités d'inclusion et de moyens d'existence sont aussi nécessaires pour créer les conditions favorables au retour dans le cadre de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés, grâce à la Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des personnes retournées en Somalie, adoptée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). En mai 2019, une nouvelle vague de déplacement interne a eu lieu en Somalie, avec environ 60 000 personnes qui ont quitté leurs maisons. En fin 2018, un total d'environ 162 000 personnes étaient nouvellement déplacées à cause de l'insécurité, de la sécheresse et des inondations. Des réfugiés et demandeurs d'asile de la Corne de l'Afrique ont entrepris des voyages périlleux à travers le golfe d'Aden, et d'autres mouvements mixtes ont continué à les exposer à de graves défis de protection.

En juillet 2019, il y avait près de 344 100 réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie (183 710), au Rwanda (72 610), en République démocratique du Congo (45 450) et en Ouganda (42 330). Étant l'une des situations de réfugiés les plus négligées, cette situation mérite un appui plus important permettant de satisfaire les besoins essentiels des réfugiés burundais dans ces pays. Si la situation sécuritaire au Burundi s'est améliorée, la tension politique ayant poussé les gens à fuir reste sans solution. Les retours ne sont certes pas activement encouragés, mais le HCR et ses partenaires travaillent avec les gouvernements pour assister les personnes ayant fait un choix libre et éclairé de rentrer.

Parmi les autres situations de réfugiés de la région, il y a la situation en République démocratique du Congo où les réfugiés congolais sont accueillis dans neuf pays voisins. Près d'un demi-million de réfugiés d'autres pays vivent aussi en République démocratique du Congo, ce qui en fait l'une des crises de déplacement les plus complexes dans le monde et la deuxième épidémie d'Ebola la plus grave jamais enregistrée. Bon nombre de régions du pays sont en proie à des violences sporadiques, et des affrontements impliquant divers groupes armés ont fait plus de 4,5 millions de déplacés internes.

Afrique occidentale et centrale

En août 2019, la crise humanitaire en cours au Mali avait poussé plus de 138 000 Maliens vers le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger, et avait rendu environ 170 000 personnes déplacées internes. À son tour, le Burkina Faso fait face à une crise humanitaire sans précédent, à cause du déclenchement de la violence dans les régions de l'Est, du Centre-Nord, du Nord et du Sahel. L'insécurité et les attaques à main armée ont rendu près de 290 000 personnes déplacées internes, dont plus de 240 000 uniquement de janvier à août 2019.

Le bassin du Lac Tchad fait face à l'une des crises humanitaires et de protection les plus complexes du monde, avec près de 3 millions de personnes affectées à travers des régions du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Nigéria. Ces derniers mois, les violentes attaques de groupes armés ont augmenté, blessant et tuant des centaines de civils, déplaçant davantage de personnes et empêchant le retour des réfugiés au Nigéria. Le HCR poursuit son plaidoyer auprès des gouvernements du Cameroun et du Nigéria, pour que les retours soient facilités dans le cadre de l'Accord tripartite, et qu'ils soient volontaires, sûrs et dignes.

Après cinq ans de crise dans le Nord-Est du Nigéria, environ 244 000 réfugiés vivent dans des camps ou des communautés d'accueil au Niger (120 000), au Cameroun (108 000) et au Tchad (16 000). Au 31 mai 2019, le conflit en cours avait provoqué le déplacement interne de plus de 2,5 millions de personnes dans le bassin du Lac Tchad, dont près de 2 millions au Nigéria et plus de 260 000 au Cameroun, 174 000 au Tchad et 104 000 au Niger.

La République centrafricaine demeure le pays dont les besoins humanitaires par tête sont les plus importants, 50 % de la population ayant besoin de l'aide humanitaire pour survivre. La signature en février 2019 de l'accord de paix entre le Gouvernement et 14 groupes rebelles a fait naître l'espoir de paix, mais la situation sécuritaire demeure fragile. Dans la perspective de l'amélioration de la situation, des accords tripartites ont été signés avec le Cameroun, la République démocratique du Congo et la République du Congo.

Afrique australe

La région abrite des demandeurs d'asile et des réfugiés dont la majorité provient du Burundi, de la République démocratique du Congo, d'Éthiopie et de la Somalie. Par rapport à 2018, les populations relevant de la compétence du HCR ont augmenté de 8 %, surtout à cause des mouvements de population de la République démocratique du Congo vers les pays voisins d'Angola et de Zambie, et aussi vers le reste de la sous-région. Les réfugiés de la République démocratique du Congo demeurent la population la plus importante dans la sous-région, avec près de 214 000 réfugiés en Afrique australe. Ils forment le groupe le plus important de nouvelles arrivées. Le pays abrite par ailleurs le nombre de déplacés interne le plus important, soit au total environ 4,5 millions. Le déplacement interne s'est récemment intensifié dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, qui sont aussi des régions frappées par l'Ebola, épidémie qui complique la crise humanitaire.

En mars 2019, le cyclone tropical Idai a frappé la sous-région, devenant l'un des plus mortels jamais enregistrés dans l'hémisphère sud. Ce cyclone a causé des inondations catastrophiques, des glissements de terrain, faisant beaucoup de victimes et de déplacés internes au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe. Environ 3 millions de personnes ont été affectées, dont 2 millions au Mozambique. Présent dans ces pays, le HCR s'est joint à la réponse collective du système des Nations Unies. Beaucoup de pays de la région, comme la Namibie et le Zimbabwe, ont par ailleurs été affectés par la sécheresse, ce qui remet en cause leur capacité à accueillir les réfugiés, dans la mesure où leurs ressources sont devenues plus rares.

Un certain nombre de réfugiés dans la zone d'installation de Lóvua en Angola ont manifesté leur désir de rentrer en République démocratique du Congo. Des retours volontaires organisés devaient débuter en septembre 2019, avec pour objectif d'aider 5 000 personnes à rentrer d'ici la fin de l'année.

B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales

Le Pacte mondial sur les réfugiés a ouvert la voie à de nouvelles possibilités au-delà des trois solutions durables classiques. La collaboration, la coordination et les partenariats plus solides, notamment avec les organisations régionales, ont permis des réponses plus efficaces au profit des populations déplacées et des communautés d'accueil en Afrique.

Recherche de solutions durables

Rapatriement volontaire

Après l'accord pour la résolution du conflit au Soudan du Sud, le nombre de réfugiés rentrés spontanément a augmenté, avec près de 200 000 Sud-soudanais qui s'étaient organisés pour retourner chez eux en fin juillet 2019.

Depuis décembre 2014, environ 90 000 réfugiés somaliens sont volontairement rentrés de Djibouti, d'Érythrée, du Kenya, de Libye, de la Tunisie et du Yémen, après avoir bénéficié de l'aide du HCR pour le voyage et la réintégration. En juillet 2019, seulement environ 4 000 personnes étaient rentrées. Toutefois, on s'attend à une augmentation des retours pendant la prochaine saison sèche.

Le rapatriement volontaire de réfugiés de la République centrafricaine a commencé en 2016 à la suite des élections générales. Le HCR envisageait d'organiser le retour d'environ 360 personnes par semaine, mais seulement environ 1 000 personnes sont rentrées à Bangui au cours des huit premiers mois de 2019 à cause des problèmes sécuritaires.

Au total, 72 000 réfugiés sont rentrés au Burundi depuis septembre 2017, surtout en provenance de la République-Unie de Tanzanie. Des mouvements organisés de rapatriement de la République démocratique du Congo vers le Burundi devront avoir lieu au cours du dernier trimestre de 2019.

À la date du 15 août 2019, environ 272 900 réfugiés de Côte d'Ivoire étaient volontairement rentrés chez eux depuis 2011. En 2019, environ 1 320 personnes sont rentrées, dont 930 qui étaient au Libéria.

À la suite de l'élection présidentielle de janvier 2019 en République démocratique du Congo, un certain nombre de réfugiés congolais de la zone d'installation de Lóvuá en Angola ont manifesté le désir de rentrer dans leur pays. À ce jour, plus de 12 000 réfugiés sont spontanément rentrés. Un rapatriement volontaire organisé devrait commencer en fin septembre 2019, avec pour objectif d'aider 5 000 personnes à rentrer chez elles d'ici la fin de l'année.

Intégration locale

Au Cameroun, un statut légal alternatif a été offert aux réfugiés rwandais après l'application de la clause de cessation. Environ 1 700 personnes ont obtenu le permis de résidence de deux ans.

En 2018, environ 310 certificats de naturalisation ont été octroyés aux réfugiés de Sierra Leone par le Service libérien d'immigration et la Cour pour les réfugiés sierra-léonais. Le Président libérien a signé ces certificats qui accordent la nationalité libérienne aux réfugiés.

À la suite du décret présidentiel publié en décembre 2018, des cartes nationales d'identité ont été délivrées à environ 7 000 réfugiés en Guinée-Bissau. Environ 4 280 cartes nationales d'identité ont été délivrées au cours du premier semestre de 2019, et environ 4 100 enfants réfugiés ont été enregistrés à la naissance. Au cours du deuxième semestre de l'année, des efforts seront fournis pour continuer le processus de naturalisation de 1 760 autres réfugiés.

Le 1^{er} avril 2019, le Plan de développement socio-économique intégré de Kalobeyei a été lancé à Kakuma au Kenya. Même s'il ne vise pas l'intégration juridique locale, il offre un cadre permettant de gérer la présence d'environ 180 000 réfugiés (40 % de la population de Turkana Ouest), au profit des réfugiés et des communautés d'accueil.

Réinstallation

D'ici fin juillet 2019, environ 18 160 réfugiés d'Afrique ont été présentés pour la réinstallation, et plus de 12 700 ont bénéficié de cette solution. Le HCR s'efforce de promouvoir les voies complémentaires d'admission. Il a noué des partenariats avec divers organismes pour faciliter l'accès de diverses nationalités vivant au Kenya et au Niger aux bourses et à l'emploi. Grâce à un projet pilote en Éthiopie, au Niger et au Soudan, une assistance juridique est de plus en plus fournie aux enfants non accompagnés, afin de faciliter le regroupement familial avec les parents et les sœurs ou frères dans les pays de réinstallation.

Les besoins de réinstallation devront rester élevés, avec environ 670 000 réfugiés résidant dans 32 pays d'asile, dont on estime qu'ils ont besoin de cette solution.

Promouvoir un environnement favorable à la protection

Dans le cadre de la commémoration du 50^e anniversaire de la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés et du 10^e anniversaire de la Convention de Kampala sur les déplacés internes, six réunions consultatives au niveau du continent et d'autres initiatives dirigées par des partenaires seront organisées. Elles aborderont diverses questions thématiques, notamment la ratification et la mise en œuvre des conventions, les mouvements mixtes de réfugiés et de migrants, l'apatridie, le partage des responsabilités au plan mondial et le rôle des parlementaires dans la prévention et le règlement des situations de déplacement forcé. En fin 2018, le Niger est devenu le premier État à adopter une législation nationale globale sur

le déplacement interne. En juin 2019, le Soudan du Sud est devenu le 28^e pays à ratifier la Convention de Kampala.

Un certain nombre de pays appliquant le Cadre d'action global pour les réfugiés ont adopté des lois et des règlements sur les droits des réfugiés et ont élargi l'accès à leurs services nationaux. En avril 2019, l'Éthiopie a promulgué une nouvelle proclamation sur les réfugiés qui permet à ceux-ci d'acquiescer le permis de travail, d'avoir accès à l'enseignement primaire, d'obtenir le permis de conduire, d'enregistrer les événements de la vie et d'ouvrir des comptes bancaires.

Le HCR renforce ses liens avec les communautés économiques régionales, comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), afin d'harmoniser les normes de gestion des réfugiés et des demandeurs d'asile, de gérer les migrations mixtes, de combattre l'apatridie, de renforcer la résilience face aux risques de catastrophes et de mettre au point des approches permettant de gérer les déplacements liés aux changements climatiques. Le HCR a également consolidé son partenariat avec le Parlement panafricain de l'Union africaine basée à Johannesburg.

Mouvements mixtes

Le mécanisme de transit d'urgence au Niger, mis en place en 2017 par le HCR avec le soutien de l'Union européenne, a continué de fournir la bouée de sauvetage aux réfugiés et demandeurs d'asiles vulnérables évacués de Libye. En septembre 2019, près de 3 900 personnes, principalement issues d'Érythrée, d'Éthiopie, de la Somalie et du Soudan du Sud, ont été évacuées surtout vers le Niger. Parmi ces personnes, 1 600 sont parties du Niger pour être réinstallées dans des pays tiers.

En septembre 2019, un groupe de près de 70 réfugiés vulnérables a été évacué dans un vol charter du HCR de Libye vers le Rwanda. Ces réfugiés ont été les premiers à bénéficier du mécanisme de transit d'urgence mise en place par le Gouvernement rwandais, le HCR et l'Union africaine. Jusqu'à 500 réfugiés des centres de détention en Libye, et d'autres réfugiés considérés comme particulièrement vulnérables et exposés à des risques, seront mis en sécurité dans un centre de transit, afin de recevoir de la nourriture, de l'eau, des abris et des soins de santé.

À la suite d'une retraite en avril 2019 au Nigéria entre le HCR et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une déclaration a été unanimement adoptée sur les mouvements mixtes. Les États membres de la CEDEAO ont été encouragés à renforcer la protection des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR dans les mouvements mixtes, à créer des voies alternatives, à redoubler d'efforts pour appliquer les lois et normes existantes, par le renforcement des capacités et une approche communautaire, et à intensifier la recherche de solutions durables.

Apatridie

En Afrique de l'Ouest, les États membres de la CEDEAO ont continué à appliquer le Plan d'action de Banjul sur l'éradication de l'apatridie (2017-2024). La Guinée-Bissau a adopté un plan d'action national pour mettre fin à l'apatridie. En décembre 2018, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a organisé, en partenariat avec le HCR, un atelier régional dans le cadre de la Campagne mondiale visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. Elle a adopté l'initiative de N'Djamena sur l'éradication de l'apatridie en Afrique centrale. En mai 2019, le HCR et la CEDEAO ont organisé à Abidjan une réunion pour aider les pays à préparer le Segment de niveau sur l'apatridie qui aura lieu lors de la 70^e session plénière du Comité exécutif. À l'exception de trois pays, tous les pays de l'Afrique de l'Ouest ont ratifié les Conventions de 1954 et 1961 relatives à l'apatridie. Le HCR plaide pour que ces autres pays ratifient lesdites Conventions.

L'enregistrement des naissances et des actes d'état civil constitue un outil important de prévention de l'apatridie et de protection des apatrides. Un certain nombre de pays ont distribué des actes de naissance aux enfants réfugiés et de membres des communautés d'accueil exposés au risque d'apatridie.

Des progrès ont été réalisés en Afrique australe où l'Angola est sur le point d'adhérer aux deux conventions relatives à l'apatridie. Tous les 16 États membres de la SADC ont nommé des points focaux pour l'apatridie, et un projet de plan d'action visant à prévenir ce fléau a été soumis pour approbation. Eswatini, Madagascar, la Namibie et la Zambie sont en train d'adopter un plan d'action national pour prévenir et mettre fin à l'apatridie.

C. Information financière

Le budget de 2019 à l'issue de l'évaluation complète des besoins pour l'Afrique, approuvé par le Comité exécutif en octobre 2018 lors de sa session plénière annuelle, s'élevait à 2,67 milliards de dollars E.-U. En août 2019, le budget avait diminué de 10,1 millions de dollars E.-U., donnant lieu à un budget révisé de 2,66 milliards de dollars E.-U.

La réduction résulte principalement de l'opération de vérification en Ouganda. Le chiffre de la population totale assistée a été révisé à la baisse, et un ajustement budgétaire de plus de 60 millions de dollars E.-U. a été effectué pour tenir compte de la diminution envisagée du nombre d'arrivées du Soudan du Sud, de l'afflux projeté de la République démocratique du Congo, ainsi que des budgets supplémentaires établis en réponse à la situation au Cameroun (44,6 millions de dollars E.-U.).

Environ 98 % des activités menées en 2019 portent sur la protection et les solutions, les réponses d'urgence et la réintégration. Environ 48 % d'activités concernent les besoins et services essentiels comme l'éducation, la santé, les abris, l'assainissement et l'énergie. La protection, la lutte contre les violences sexuelles et de genre et les solutions durables représentent 26 % du budget.

À la date du 10 septembre 2019, les besoins pour l'Afrique étaient financés à 41 %, si l'on tient compte des allocations liées aux contributions non affectées et légèrement affectées. Ce chiffre traduit un déficit de financement de 1,58 milliard de dollars E.-U.